Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/1974

9.9.2026

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2026/1974 DE LA COMMISSION

du 8 septembre 2026

accordant une autorisation de l'Union pour le produit biocide unique dénommé «ERO MN» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ([1]), et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Le 28 octobre 2022, la société European Registration Office B.V. a soumis à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, une demande d'autorisation de l'Union pour un produit biocide unique dénommé «ERO MN», relevant des types de produits 3 et 4 tels que décrits à l'annexe V dudit règlement, confirmant par écrit que l'autorité compétente belge avait accepté d'évaluer la demande. Ladite demande a été consignée dans le registre des produits biocides sous le numéro BC-CL081294-38.

(2) Les substances actives contenues dans le produit «ERO MN» sont le chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium et le glutaraldéhyde, qui figurent sur la liste de l'Union des substances actives approuvées visée à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 528/2012 pour les types de produits 3 et 4.

(3) Le 7 mars 2025, conformément à l'article 44, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, l'autorité compétente d'évaluation a transmis à l'Agence son rapport d'évaluation et les conclusions de son évaluation.

(4) Le 2 octobre 2025, conformément à l'article 44, paragraphe 3, du règlement (UE) nº 528/2012, l'Agence a soumis à la Commission son avis ([2]), le projet de résumé des caractéristiques du produit biocide (ci-après le «RCP») concernant «ERO MN» et le rapport final d'évaluation de ce produit biocide unique.

(5) Dans son avis, l'Agence conclut que le produit «ERO MN» est un produit biocide unique au sens de l'article 3, paragraphe 1, point r), du règlement (UE) nº 528/2012, qu'il peut faire l'objet d'une autorisation de l'Union en vertu de l'article 42, paragraphe 1, dudit règlement et que, sous réserve du respect du projet de RCP, il remplit les conditions énoncées à l'article 19, paragraphe 1, de ce règlement.

(6) Le 20 octobre 2025, l'Agence a transmis à la Commission le projet de RCP dans toutes les langues officielles de l'Union, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) nº 528/2012.

(7) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère qu'il est dès lors approprié d'octroyer une autorisation de l'Union pour le produit biocide unique «ERO MN».

([1]) JO L 167 du 27.6.2012, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2012/528/oj.
([2]) Avis de l'Agence du 10 septembre 2025 concernant l'autorisation de l'Union pour le produit biocide «ERO MN» (ECHA/BPC/493/2025), https://echa.europa.eu/fr/opinions-on-union-authorisation (en anglais uniquement).

(8) Le glutaraldéhyde a été identifié comme une substance dont la substitution est envisagée par le règlement d'exécution (UE) 2015/1759 de la Commission ([3]), qui établit que cette substance satisfait aux conditions énoncées à l'article 10, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 528/2012. L'autorité compétente d'évaluation a donc effectué une évaluation comparative du produit «ERO MN» conformément à l'article 23, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 528/2012.

(9) Le produit «ERO MN» est destiné à être utilisé dans les applications suivantes: utilisation 1 — désinfection des surfaces dures et non poreuses dans les bâtiments d'hébergement des animaux (type de produits 3), par pulvérisation après nettoyage préalable; utilisation 2 — désinfection des surfaces dures et non poreuses internes et externes des véhicules de transport d'animaux (type de produits 3), par pulvérisation après nettoyage préalable; et utilisation 3 — désinfection des surfaces dures et non poreuses des lieux où sont conservés des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux (type de produits 4), par pulvérisation après nettoyage préalable.

(10) L'évaluation comparative a démontré qu'il existe des solutions de remplacement appropriées pour l'utilisation 1 et l'utilisation 3. Par conséquent, conformément à l'article 23, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 528/2012, le produit «ERO MN» devrait être autorisé pour une période maximale de quatre ans. Seule l'utilisation 2 pourra faire l'objet d'un renouvellement d'autorisation.

(11) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Une autorisation de l'Union est accordée, sous le numéro EU-0035833-0000, à la société European Registration Office B.V. pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation du produit biocide unique «ERO MN», conformément au résumé des caractéristiques du produit biocide figurant en annexe.

L'autorisation de l'Union est valable du 29 septembre 2026 au 31 août 2030.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 8 septembre 2026.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

([3]) Règlement d'exécution (UE) 2015/1759 de la Commission du 28 septembre 2015 approuvant le glutaraldéhyde en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides pour les types de produits 2, 3, 4, 6, 11 et 12 (JO L 257 du 2.10.2015, p. 19, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2015/1759/oj).

ANNEXE

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

ERO MN

Type(s) de produit

TP03: Hygiène vétérinaire

TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Numéro d'autorisation: EU-0035833-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: EU-0035833-0000

Chapitre 1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Nom commercial/noms commerciaux du produit**

Nom commercial/noms commerciaux	All-Des AllVir-Des Control-Des ERO MN Euro-Des GluQuat-Des HyCare-Des MS MegaDes Novo MS MegaDes Derma MS MegaDes VIR PikoDes Combi Viro-Des

1.2. **Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	European Registration Office B.V.
	Adresse	Kruisdonk 66 6222PH Maastricht NL
Numéro de l'autorisation	EU-0035833-0000	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0035833-0000	
Date de l'autorisation	29 septembre 2026	
Date d'expiration de l'autorisation	31 août 2030	

1.3. **Fabricant(s) du produit**

Nom du fabricant	SLS Lommel B.V.
Adresse du fabricant	Maatheide 90 3920 Lommel Belgique
Emplacement des sites de fabrication	SLS Lommel B.V. Maatheide 90 3920 Lommel Belgique

1.4. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	Glutaral (Glutaraldéhyde)
Nom du fabricant	BASF
Adresse du fabricant	Carl-Bosch-Str. 38 67056 Ludwigshafen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	BASF site 1 Carl-Bosch-Str. 38 67056 Ludwigshafen Allemagne

Substance active	Glutaral (Glutaraldéhyde)
Nom du fabricant	Microbial Control (Switzerland) GmbH
Adresse du fabricant	Hungerbüelstrasse 22 8500 Frauenfeld (TG) Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Microbial Control (Switzerland) GmbH site 1 Wolleraustrasse 15-17 8807 Freienbach Suisse

Substance active	Chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium (ADBAC/BKC (C12-16))
Nom du fabricant	YOU Solutions Germany GmbH
Adresse du fabricant	Seligmannallee 1 30173 Hannover Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	YOU Solutions Germany GmbH site 1 1-4 Sandfield Industrial Park, Dodgson Street OL16 5SJ Rochdale Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord YOU Solutions Germany GmbH site 1 8316 West Route 24 61547-0105 Mapleton, IL États-Unis d'Amérique YOU Solutions Germany GmbH site 1 Industrieparkstrasse 1, Werk Gendorf 84508 Burgkirchen Allemagne

Substance active	Chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium (ADBAC/BKC (C12-16))
Nom du fabricant	Stepan Europe
Adresse du fabricant	Chemin Jongkind CS 20127 / 38341 Voreppe France
Emplacement des sites de fabrication	Stepan Europe Chemin Jongkind CS 20127 / 38341 Voreppe France

Substance active	Chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium (ADBAC/BKC (C12-16))
Nom du fabricant	Thor GmbH (Acting for Thor Specialities (UK) Ltd)
Adresse du fabricant	Wincham Avenue, Wincham CW9 6GB Northwich Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Emplacement des sites de fabrication	Thor GmbH (Acting for Thor Specialities (UK) Ltd) Wincham Avenue, Wincham CW9 6GB Northwich Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Substance active	Chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium (ADBAC/BKC (C12-16))
Nom du fabricant	INNOSPEC PERFORMANCE CHEMICALS ITALIA S.r.l.
Adresse du fabricant	Via Camillo Benso Conte di Cavour, 50 46043 Castiglione delle Stiviere MN Italie
Emplacement des sites de fabrication	INNOSPEC PERFORMANCE CHEMICALS ITALIA S.r.l. Via Camillo Benso Conte di Cavour, 50 46043 Castiglione delle Stiviere MN Italie

Substance active	Chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium (ADBAC/BKC (C12-16))
Nom du fabricant	THOR ESPECIALIDADES, S.A.
Adresse du fabricant	Polígon Industrial Pla del Camí, Avenida de Industria, 1 08297 Castellgalí, Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	THOR ESPECIALIDADES, S.A. Polígon Industrial Pla del Camí, Avenida de Industria, 1 08297 Castellgalí, Barcelona Espagne

Chapitre 2. **COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Glutaral (Glutaraldéhyde)		Substance active	111-30-8	203-856-5	14,7 % (p/p)
Chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium (ADBAC/BKC (C12-16))		Substance active	68424-85-1	270-325-2	9,8 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation**

SL Concentré soluble

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE**

Mentions de danger	H302 + H332: Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P260: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage. P284: [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P333 + P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. P311: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321: Traitement spécifique (voir les instructions de premiers secours sur cette étiquette). P330: Rincer la bouche. P342 + P311: En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P391: Recueillir le produit répandu. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu vers une installation d'élimination conformément à la réglementation nationale. P501: Éliminer le récipient vers une installation d'élimination conformément à la réglementation nationale.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Désinfection des surfaces dures et non poreuses dans les bâtiments d'élevage par pulvérisation

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures Nom commun: Virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection intérieure des surfaces dures et non poreuses dans les bâtiments d'élevage vides avec nettoyage préalable.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Retirer l'eau en excès de la surface avant désinfection. Pour les bactéries, les levures et les virus: diluer le produit à 0,6 % v/v. Pour préparer une dilution du produit à 0,6 %, diluer 6 ml du produit désinfectant dans 1 l d'eau. Pulvérisation: Verser le produit dilué dans le réservoir du dispositif de pulvérisation. Veiller à mouiller complètement les surfaces en pulvérisant le produit sur la surface à désinfecter (150 ml/m²) à 10 °C minimum. Maintenir les surfaces humides pendant tout le temps de contact. Après l'application: après le temps de contact, rincer à l'eau les surfaces désinfectées.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 150 ml/m² Dilution (%): 0,6 %(v/v) Nombre et fréquence des applications: temps de contact: 5 min 13 applications par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	10, 20, 60 et 200 kg en HDPE (récipient) 1 l PET/PA+PE (sac) HDPE: polyéthylène haute densité PET/PA+PE: polyéthylène téréphtalate/polyamide + polyéthylène

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Tous les animaux sont retirés de l'étable avant la désinfection.

Les écuries sont soigneusement nettoyées avant désinfection.

L'application se fait par pulvérisation grossière.

Après le temps de contact, l'opérateur rince les surfaces traitées.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être mises en œuvre:

— Le produit est strictement destiné à un usage professionnel dans un environnement professionnel. Par conséquent, les non-professionnels et le grand public ne doivent pas être présents dans les zones qui doivent être désinfectées à l'aide de ce produit.

— Le mélange et le chargement manuels ou semi-automatiques ne sont pas autorisés en raison de l'effet corrosif du mélange. Le processus de dilution doit être réalisé à l'aide d'un système de dosage automatique (N-182).

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN ISO 374 ou d'une norme équivalente (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant le mélange et le chargement. Veillez à ce que les nouveaux gants soient changés au début de chaque journée de travail.

— Porter un équipement de protection oculaire et faciale répondant aux exigences de la norme européenne EN 16321 ou d'une norme équivalente pendant le mélange et le chargement.

— Porter un équipement de protection respiratoire (EPR) protégeant contre les gaz et les particules avec un facteur de protection assigné d'au moins 20. Au moins un appareil respiratoire filtrant à ventilation assistée avec casque/coiffe/masque (TH1/TM1) ou un demi-masque/ masque complet avec filtre à gaz est nécessaire (le type de filtre (lettre de code, couleur) et les normes EN concernant le [type de dispositif/dispositifs/ filtre/ type de dispositif et de filtre/type de dispositifs et de filtre] doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit conformément aux réglementations nationales) pendant le mélange et le chargement, l'application et la phase post-application (y compris l'étape de rinçage).

— Utiliser une combinaison imperméable pendant le mélange et le chargement, et l'application par pulvérisation. Porter une combinaison de protection imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

— À utiliser uniquement dans des locaux d'élevage non occupés.

— Les pièces/bâtiments traités et la zone dangereuse doivent être signalés par un panneau d'avertissement.

— Bien ventiler les zones traitées jusqu'à ce que la surface ait séché avant de les réintégrer.

— Rincer à l'eau potable la surface après l'application du produit biocide à l'aide d'un nettoyeur à haute pression (pression d'eau maximale de 130 bars).

— Pour le petit matériel qui ne peut être nettoyé à haute pression, après l'application du produit biocide, rincer par immersion dans de l'eau potable surfaces traitées et les sécher à l'aide d'une serpillière ou d'une serviette par une action mécanique.

— Le bétail ne doit pas réintégrer les zones tant que les surfaces n'ont pas été soigneusement rincées et séchées.

— Ne pas désinfecter les bâtiments d'élevage et les véhicules de transport d'animaux le même jour.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme EN et de la directive du Conseil.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Désinfection des surfaces dures et non poreuses des véhicules de transport d'animaux, à l'intérieur et à l'extérieur, y compris les pneus, par pulvérisation

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures Nom commun: Virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Désinfection des surfaces dures et non poreuses des véhicules de transport d'animaux avec nettoyage préalable.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Retirer l'eau en excès de la surface avant désinfection. Diluer le produit à 0,6 % v/v. Pour préparer une dilution du produit à 0,6 %, diluer 6 ml du produit désinfectant dans 1 l d'eau. Pulvérisation: Verser le produit dilué dans le réservoir du dispositif de pulvérisation. Veiller à mouiller complètement les surfaces en pulvérisant le produit sur la surface à désinfecter (150 ml/m²) à 10 °C minimum. Veillez à ce que les surfaces soient complètement mouillées. Maintenir les surfaces humides pendant tout le temps de contact. Après l'application: après le temps de contact, rincer à l'eau les surfaces désinfectées.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 150 ml/m² Dilution (%): 0,6 %(v/v) Nombre et fréquence des applications: Temps de contact: 5 min 1 fois par jour au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	10, 20, 60 et 200 kg en HDPE (récipient) 1 l PET/PA+PE (sac) HDPE: polyéthylène haute densité PET/PA+PE: polyéthylène téréphtalate/polyamide + polyéthylène

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Tous les animaux sont retirés du véhicule avant la désinfection.

Les véhicules sont soigneusement nettoyés avant désinfection.

L'application se fait par pulvérisation grossière.

Après le temps de contact, l'opérateur rince les surfaces traitées.

Le produit est autorisé pour la désinfection des systèmes de transport de bétail à l'extérieur des bâtiments uniquement.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être mises en œuvre:

— Le mélange et le chargement manuels ou semi-automatiques ne sont pas autorisés en raison de l'effet corrosif du mélange. Le processus de dilution doit être réalisé à l'aide d'un système de dosage automatique (N-182).

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN ISO 374 ou d'une norme équivalente (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant le mélange et le chargement. Veillez à ce que les nouveaux gants soient changés au début de chaque journée de travail.

— Porter un équipement de protection oculaire et faciale répondant aux exigences de la norme européenne EN 16321 ou d'une norme équivalente pendant le mélange et le chargement.

— Porter un équipement de protection respiratoire (EPR) protégeant contre les gaz et les particules avec un facteur de protection assigné d'au moins 10. Au moins un appareil respiratoire filtrant à ventilation assistée avec casque/coiffe/masque (TH1/TM1) ou un demi-masque/ masque complet avec filtre à gaz est nécessaire (le type de filtre (lettre de code, couleur) et les normes EN concernant le [type de dispositif/dispositifs/ filtre/ type de dispositif et de filtre/type de dispositifs et de filtre] doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit conformément aux réglementations nationales) pendant le mélange et le chargement, l'application et la phase post-application (y compris l'étape de rinçage).

— Utiliser une combinaison imperméable pendant le mélange et le chargement, et l'application par pulvérisation. Porter une combinaison de protection imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

— N'utiliser que dans un véhicule de transport d'animaux vide.

— Les véhicules traités et la zone dangereuse doivent être signalés par un panneau d'avertissement.

— Rincer à l'eau potable la surface après l'application du produit biocide à l'aide d'un nettoyeur à haute pression (pression d'eau maximale de 130 bars).

— Pour le petit matériel qui ne peut être nettoyé à haute pression, après l'application du produit biocide, rincer par immersion dans de l'eau potable surfaces traitées et les sécher à l'aide d'une serpillière ou d'une serviette par une action mécanique.

— Ne pas désinfecter le même jour les bâtiments d'élevage et les véhicules de transport d'animaux.

— Ne pas dépasser 2 heures de désinfection par jour

— Ne désinfecter les véhicules qu'à l'endroit où se trouve un réservoir de séparation des graisses.

— Prévenir les personnes présentes lors de l'application du produit.

— Ne pas appliquer en présence du grand public.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme EN et de la directive du Conseil.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Désinfection des surfaces dures et non poreuses par pulvérisation dans les zones destinées aux produits alimentaires/aliments pour animaux

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bactéries Nom commun: Levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection des surfaces dures et non poreuses dans — les zones industrielles de production et de transformation des aliments (y compris les abattoirs) — les zones de transformation des aliments et les zones de consommation des aliments (par ex., les cuisines à petite et grande échelle, les cantines, les restaurants) avec un nettoyage préalable.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Retirer l'eau en excès de la surface avant désinfection. Diluer le produit à 0,25 % v/v. Pour préparer une dilution du produit à 0,25 %, diluer 2,5 ml du produit désinfectant dans 1 l d'eau. Pulvérisation: Verser le produit dilué dans le réservoir du pulvérisateur. Veillez à mouiller complètement les surfaces en pulvérisant le produit sur la surface à désinfecter (150 ml/m²) à 20-25 °C. Veillez à ce que les surfaces soient complètement mouillées. Maintenir les surfaces humides pendant tout le temps de contact. Après l'application: après le temps de contact, rincer à l'eau les surfaces désinfectées.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 150 ml/m² Dilution (%): 0,25 %(v/v) Nombre et fréquence des applications: temps de contact: 5 min 1 fois par jour au maximum.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	10, 20, 60 et 200 kg en HDPE (récipient) 1 l PET/PA+PE (sac) HDPE: polyéthylène haute densité PET/PA+PE: polyéthylène téréphtalate/polyamide + polyéthylène

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Les surfaces sont nettoyées à fond avant désinfection.

L'application se fait par pulvérisation grossière.

Après le temps de contact, l'opérateur rince les surfaces traitées.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être mises en œuvre:

— Le produit est strictement destiné à un usage professionnel dans un environnement professionnel. Par conséquent, les non-professionnels et le grand public ne doivent pas être présents dans les zones qui doivent être désinfectées à l'aide de ce produit.

— Le mélange et le chargement manuels ou semi-automatiques ne sont pas autorisés en raison de l'effet corrosif du mélange. Le processus de dilution doit être réalisé à l'aide d'un système de dosage automatique (N-182).

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN ISO 374 ou d'une norme équivalente (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant le mélange et le chargement. Veillez à ce que les nouveaux gants soient changés au début de chaque journée de travail.

— Porter un équipement de protection oculaire et faciale répondant aux exigences de la norme européenne EN 16321 ou d'une norme équivalente pendant le mélange et le chargement.

— Porter un équipement de protection respiratoire (EPR) protégeant contre les gaz et les particules avec un facteur de protection assigné d'au moins 10. Au moins un appareil respiratoire filtrant à ventilation assistée avec casque/coiffe/masque (TH1/TM1) ou un demi-masque/ masque complet avec filtre à gaz est nécessaire (le type de filtre (lettre de code, couleur) et les normes EN concernant le [type de dispositif/dispositifs/ filtre/ type de dispositif et de filtre/type de dispositifs et de filtre] doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit conformément aux réglementations nationales) pendant le mélange et le chargement, l'application et la phase post-application (y compris l'étape de rinçage).

— Utiliser une combinaison imperméable pendant le mélange et le chargement, et l'application par pulvérisation. Porter une combinaison de protection imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

— Les pièces/bâtiments traités et la zone dangereuse doivent être signalés par un panneau d'avertissement.

— Bien ventiler les zones traitées jusqu'à ce que la surface ait séché avant de les réintégrer.

— Rincer à l'eau potable la surface après l'application du produit biocide à l'aide d'un nettoyeur à haute pression (pression d'eau maximale de 130 bars).

— Pour le petit matériel qui ne peut être nettoyé à haute pression, après l'application du produit biocide, rincer par immersion dans de l'eau potable la surface traitée et la sécher à l'aide d'une serpillière ou d'une serviette par une action mécanique.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. **CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION** [1]

5.1. **Consignes d'utilisation**

— Voir les instructions d'utilisation spécifiques.

— Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

— La substance active du produit est connue pour provoquer le développement d'une résistance chez certains organismes (par ex., le produit peut devenir moins efficace s'il est utilisé fréquemment). Le produit doit être utilisé avec précaution et conformément au mode d'emploi, afin de limiter le développement d'une résistance.

[1] Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

— Si le produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette, une résistance de l'organisme ou des organismes cibles à la substance active peut apparaître.

— Autres produits alternatifs contenant des substances actives ayant un mode d'action différent.

— Éviter l'utilisation en continu du produit.

— Ne pas rejeter le produit inutilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes…) ni dans les égouts.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Voir les instructions d'utilisation spécifiques.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin:

Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusque chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme n'apparaît: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin:

Initier des mesures de réanimation le cas échéant, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

Mesures d'urgence de protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou les eaux libres. Recueillir la substance libéré, le stocker dans des récipients appropriés. Si possible, éliminer à l'aide d'un matériau absorbant.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Éliminer conformément aux réglementations locales.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Protéger du rayonnement solaire direct.

Durée de conservation: 22 mois

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Pour ce qui est de la remarque «Catégorie(s) d'utilisateurs»: Professionnels (y compris utilisateurs industriels) signifie professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Veuillez prendre connaissance de la valeur de référence européenne de 0,0106 mg/m³ (long terme) et de 0,5 mg/m³ (court terme) de la substance active glutaraldéhyde (CAS No.: 111-30-8) qui ont été utilisées pour l'évaluation des risques pour la famille de produits biocides (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures pertinentes peuvent s'appliquer).

EN 374: Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes

EN 166: Protection individuelle de l'œil

EN 12941: Appareils de protection respiratoire — Appareils filtrants à ventilation assistée avec interface respiratoire à ajustement lâche

EN 12942: Appareils de protection respiratoire — Appareils filtrants à ventilation assistée avec masques complets, demi-masques ou quarts de masques

EN 136: Appareils de protection respiratoire — Masques complets

EN 140: Appareils de protection respiratoire — Demi-masques et quarts de masques

EN 14387: Appareils de protection respiratoire — Filtres anti-gaz et filtres combinés

EN 143: Appareils de protection respiratoire — filtres à particules

EN 14605: Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides — Exigences de performances relatives aux vêtements dont les éléments de liaison sont étanches aux liquides (Type 3) ou aux pulvérisations (Type 4), y compris les articles d'habillement protégeant seulement certaines parties du corps (Types PB [3] et PB [4])

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE).